

Triangle de signalisation made in Europe E20 R27

Référence P9294



Triangle de signalisation pliable homologué E20 R27, idéal et obligatoire pour signaler votre présence aux abords d'une route.

Pays de fabrication: Pologne
Stock disponible: Disponible
Code douanier: 3926909790
Longueur: 43 cm
Quantité par carton: 10
Composition: Plastique
Largeur: 30 cm
Hauteur: 45 cm
Poids unitaire: 600 g
Emballage produit: Boîte en plastique
Emballage produit: Film en plastique
Livraison express ? : Oui



Notre triangle de signalisation conforme à la législation française est un indispensable de la sécurité routière. Résistant au vent (rapport wind test effectué), notre triangle est à la fois résistant et pratique. Facile à plier, il se range dans un étui compact et solide pour le protéger sans prendre de place dans votre coffre de voiture.

Le triangle de signalisation est un accessoire de prévention routière incontournable et obligatoire. En effet depuis 2008, le triangle de pré-signalisation ainsi que le gilet de sécurité sont obligatoires pour les automobilistes. De plus, le triangle doit avoir l'homologation E 27 R.

Comment utiliser le triangle de signalisation ?

En cas d'arrêt au bord d'une route, le conducteur doit déposer le triangle de signalisation dès sa sortie du véhicule à au moins 30 mètres en amont de son véhicule. Le triangle de pré-signalisation permet ainsi de signaler une voiture arrêtée ou un obstacle aux autres usagers.

